



RAPPORT D'ACTIVITES 2022

Commentaires (annexe au rapport harmonisé)

CAMSP La P'tite CABANE

CENTRE D'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE
Immeuble la Clé des Champs
2, place Simone Veil - 38200 VIENNE
Tél. : 04.74.85.48.18
Courriel : camsp-vienne@apajh38.org

INTRODUCTION.....	1
CAMSP LA P'tite CABANE.....	2
1. File active.....	2
2. Profil des enfants.....	4
3. Qualité d'accompagnement et volume d'activités.....	4
4. Ressources humaines.....	6
5. Point démarche qualité et outils de la loi 2002-2.....	6
6. Perspectives et projets.....	7
CONCLUSION.....	8

INTRODUCTION

Le CAMSP la P'tite cabane est un établissement médico-social ouvert en 1988 et porté par l'association APAJH Isère.

Le CAMSP est un seul et même établissement réparti en 5 entités sur deux secteurs géographiques :

- ⇒ Un CAMSP dispositif pôle bébés à Vienne, 10 places autorisées.
- ⇒ Un CAMSP polyvalent à Vienne, 40 places autorisées.
- ⇒ Un CAMSP troubles relationnels à Vienne, 18 places autorisées.
- ⇒ Un CAMSP dispositif pôle bébés à La Côte Saint André, 5 places autorisées.
- ⇒ Un CAMSP polyvalent à La Côte Saint André, 35 places autorisées.

Soit 108 places autorisées en file active.

Depuis l'année 2022, le CAMSP a augmenté sa capacité de 5 places dans le cadre du CPOM associatif et à moyen constant afin de répondre à la sur activité sur le site de La Côte Saint André constatée depuis ces trois dernières années.

L'année 2022 a été celle de la régulation de la file active afin de mieux répondre aux besoins de chaque enfant admis et engager les moyens alloués de façon efficiente.

Ce rapport d'activité commenté s'appuie sur le rapport harmonisé des CAMSP nationaux permettant ainsi de mettre en avant l'ensemble des critères indispensables à une évaluation pertinente de l'engagement des moyens et de la réalisation des missions.

CAMSP LA P'tite CABANE

Le CAMSP (108 places) fonctionne en file active dont le volume est de 30% ce qui ramène le taux de présence des enfants à 140 enfants possiblement vus sur l'année.

1. File active

Suivi de l'activité

	Pôle bébés Vienne	CAMSP polyvalent Vienne	CAMSP troubles relationnels Vienne	CAMSP pôle bébés et polyvalent CSA
Places autorisées	10	40	18	40
File active	13	52	23	52
Total file active	140			
Rapport d'activité 2022	35	83		57
Total d'enfants reçus 2022	175			
Total de séances réalisées 2022	16188 sur 22680 prévues en volume d'activité Soit 71.3% du prévisionnel			

On constate une activité importante sur le site de La Côte Saint André.

De même l'entité spécialisée troubles relationnels majeurs (permettant le diagnostic du trouble du spectre autistique entre autres) est sur un niveau d'activité très élevé ce qui laisse penser que ce dispositif répond au plus près des besoins des enfants et de leur famille sur le territoire viennois. Ce dispositif est mieux identifié par les partenaires du territoire et les adressages se font maintenant de façon fluide et adapté. Les moyens consacrés à cette entité sont engagés en totalité et viennent à manquer. En exemple on notera le temps d'orthophoniste à 0.50 ETP pour plus de 25 enfants reçus dans l'année en file active qui apparait beaucoup trop juste.

Régulation de la file active

A compter de septembre 2022, il a été décidé par la direction en accord avec les médecins directeurs techniques de mettre en place une régulation de la file active. En effet, nous constatons que le service permettait des admissions d'enfants au fil des demandes ce qui conduisait à des délais de réalisation de bilans et d'évaluations qui s'allongeaient et plus encore des enfants en attente dans les effectifs admis.

Plus simplement, la période d'évaluation permettait de définir un certain nombre de besoins en accompagnement et en soins pour les enfants mais les professionnels n'étaient pas en mesure de pouvoir réaliser les accompagnements et les soins faute de créneau disponible. Les enfants et leur famille se retrouvait donc en suivi au CAMSP sans avoir pour autant les suivis nécessaires L'admission en service médico-social empêchant les familles de se tourner vers le libéral du fait de la double tarification CPAM

Nous avons donc fait le choix de réguler les admissions en fonction des enfants sortants sans pour autant être sur la gestion une entrée/une sortie car il nous faut respecter le principe de file active Nous avons donc maintenant une régulation de la file active en corrélation avec les moyens en suivi qui se libèrent

Pour autant nous n'avons ouvert de liste d'attente ce qui n'aurait aucun sens pour des enfants de moins de 6 ans (enfant ne pouvant être accueilli en CAMSP au-delà de 6 ans).

Nous avons opté pour un appui conseil d'orientation lorsque les familles nous contactent quand nous ne sommes pas en mesure de répondre à la demande d'admission. Ce contact est réalisé par les chefs de service avec l'appui des médecins directeurs techniques et spécialistes.

2. Profil des enfants

Chaque entité du CAMSP veille à bien respecter les particularités de son dispositif en termes de profil d'enfants.

Les familles qui nous contactent sont le plus souvent adressées par un partenaire connaissant les missions du CAMSP, toutefois nous ne demandons pas un adressage argumenté systématique afin de respecter la libre adhésion de la famille constitutive des missions du CAMSP.

On note une augmentation des besoins d'accompagnement pour les enfants de moins de 6 ans présentant un trouble relationnel majeur ou un diagnostic de TSA tant sur Vienne que sur La Côte Saint André, site de CAMSP qui ne bénéficie pas d'une entité spécialisée.

La fragilité sociale des familles particulièrement sur le site de La Côte Saint André est compliquée à accompagner pour permettre la réalisation des soins et des accompagnements le plus sereinement possible.

3. Qualité d'accompagnement et volume d'activités

La qualité de l'accompagnement est garantie par des procédures mises en place dont le fil conducteur est le parcours de l'enfant :

- ⇒ Admission
- ⇒ Evaluation/bilans
- ⇒ Premier projet d'accompagnement et suivant
- ⇒ Sortie : orientation/préconisation

La place des familles dans ce parcours est prépondérante avec leur présence à chaque étape pour y être associé et être entendu dans leurs attentes.

La qualité de l'accompagnement est assurée par des équipes pluridisciplinaire engagée et associée au plus près des organisations et de leur sens. Les réunions institutionnelles par site permettent de faire de la pédagogie sur l'attendu au regard des missions mais aussi au regard du rendu compte à faire à l'autorité de financement.

Il reste beaucoup de travail à faire sur les positionnements des pratiques et les outils qui sont utilisés. Ce CAMSP installé dans un courant psychanalytique a eu bien du mal à s'en détacher pour considérer cette approche comme un outil et non un fondamental.

Les recommandations HAS sont le fil conducteur des conduites à tenir et affirmées comme telles pour l'ensemble de l'équipe.

Volume d'activités

Pour rappel le CAMSP est financé par l'ARS (80%) et le CD (20%) dans le cadre d'un financement conjoint et solidaire.

Le nombre de jours d'ouverture est fixé à 210 jours.

Le volume d'activité dans le cadre du CPOM est calculé en fonction des temps actifs mobilisés (TAM), ce calcul se décompose ainsi temps de travail – 30% d'activités indirectes= temps actif mobilisé pour les missions premières en direction de l'enfant et sa famille.

Ex :1 ETP 35h – 10h30 (30%)= 24h30

24h50/1h (équivalent à une séance pour un enfant compris préparation des séances + notes)
= 24 séances à réaliser par semaine, moyenne de 4.8 séances jour à l'année 210 jours d'ouverture : $210 \times 4.8 = 1008$ séances sur l'année pour ce professionnel.

Le volume d'activité prévisionnel prévu pour le CAMSP est donc de **22 680** séances à réaliser.

Cette année 2022 la réalisation effective est de **16 188** séances.

Il est à noter que ce delta s'explique :

- ⇒ En janvier et février 2022, un certain nombre de cas Covid parmi les professionnels a conduit à des annulations de séances de même les enfants et leur famille ont dû annuler pour motif de contamination Covid. On voit donc que la crise sanitaire a encore eu des impacts importants sur l'activité du service début 2022.
- ⇒ On constate aussi un absentéisme important cette année 2022, on peut expliquer cela par une désorganisation importante des familles dans leur gestion des soins : beaucoup d'absences d'enseignants dans les écoles conduisant à devoir garder les fratries, un épuisement familial à gérer les soins et les contraintes d'accompagnement.
- ⇒ Un manque de rigueur de remplissage sur le logiciel d'activité par les professionnels, nous pouvons évaluer à 1442 séances que nous n'avons pas pu intégrer dans le rapport faute de données associées au type de séances.

- ⇒ Un certain nombre de postes non pourvus ou de professionnels absents sur une longue période (cf ressources humaines).

4. Ressources humaines

Comme évoqué plus haut un certain nombre de postes sont restés non pourvus quelques mois suite à des démissions : psychomotriciens, orthophoniste, psychologue.

Des absences longues de professionnels en arrêt maladie mais découpées en période de 15 jours ce qui ne permet de conduire un recrutement de remplacement acceptable.

Pour autant le CAMSP reste un service attractif pour les professionnels du secteur médico-social lié à ses missions de petite enfance.

Nous conduirons en 2023 un travail de charge de travail avec chaque type de professionnel afin de s'assurer de l'engagement des moyens de façon efficiente mais aussi de réguler les charges de travail pour chacun.

5. Point démarche qualité et outils de la loi 2002-2.

Durant l'année 2021, l'ensemble des équipes a été associé sous forme de commission à la (ré)écriture du projet d'établissement. Celui-ci est finalisé et devra être présenté au conseil d'administration.

Les nouvelles organisations et les fonctionnements ont été mis en place à la rentrée scolaire de septembre 2021.

(Pour rappel en Juin 2020, 80 % des enfants suivis par le site de Vienne n'avait pas de projet individualisé, les familles n'étaient pas associées à la construction du parcours d'accompagnement de leur enfant par le CAMSP. Les différents suivis étaient identifiés sous la forme d'un contrat de soins sans autre préalable à l'élaboration d'un projet et d'une dynamique de parcours).

Point sur les outils de la loi

- ⇒ La charte des droits et libertés de la personne accueillie, remis aux familles lors des DIPEC
- ⇒ Le livret d'accueil remis aux familles lors des DIPEC, à renouveler pour être en accord avec les nouveaux fonctionnements.

- ⇒ Le contrat de séjour et le document individuel de prise en charge, à renouveler. Les signatures de DIPEC sont faites.
- ⇒ La personne qualifiée, affichage en salle d'attente
- ⇒ Le règlement de fonctionnement remis aux familles à la signature du DIPEC à renouveler pour être en accord avec les nouveaux fonctionnements.
- ⇒ Le Conseil de Vie Sociale (CVS), pas obligatoire en CAMSP, réalisation d'une enquête de satisfaction une fois par an à renouveler.
- ⇒ Le projet d'établissement ou de service, validation en cours.

6. Perspectives et projets

Les locaux de Vienne : L'association a fait l'acquisition des locaux et nous conduisons un projet de réaménagement des plateaux d'activité. Il convient de pouvoir installer sur un même étage les activités du CAMSP polyvalent et troubles relationnels qui pour l'heure sont sur deux étages différents sans circulation aisée (il faut sortir du bâtiment pour accéder au 2^{ème} étage). La réalisation de ces travaux va permettre d'être sur une mutualisation des moyens plus systématique et une plus grande cohérence d'équipe dans la volonté d'harmoniser les fonctionnements.

Les locaux de La Côte Saint André ne sont plus suffisamment adaptés au volume d'activité et sont contraignants pour réaliser les séances : pas assez de salles pour les professionnels, absence de rangement pour le matériel de rééducation, pas de salle de réunion, pas de salle de pause pour le personnel.

Poursuite du travail de régulation de file active et bilan à l'issue d'un an de ce type de fonctionnement (Juillet 2023).

CONCLUSION

Le CAMSP La p'tite cabane a su renouveler ses fonctionnements et ses organisations en menant un travail de fond sur le sens des missions et les moyens pour leur réalisation.

Nous entrons donc dans une période d'évaluation qui va être nécessaire pour les réajustements à faire et les consolidations des procédures.

L'objectif 2023 sera de passer à un niveau plus large : la communication avec les partenaires historiques du CAMSP de nos nouveaux fonctionnements et nos régulation d'activité.

Tout un travail reste à faire afin d'être au plus juste des besoins des enfants et de leur famille.

C'est ce qui anime fortement les équipes du service qui restent motivés et engagés dans leurs missions.